



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0988

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Etude d'occupation des commerces et actions d'accompagnement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0988**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Etude d'occupation des commerces et actions d'accompagnement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache porte sur plusieurs éléments de programme, à la fois des espaces publics mais également le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP).

Construit dans les années 1970, le CELP comprend une gare de bus, une gare de bus internationale, les accès au métro et au tramway, une crèche située sur la terrasse ainsi que des espaces dévolus à des activités culturelles. Une part notable de la surface est consacrée aux activités commerciales, pharmacie, bureau de tabac, restauration, etc. Ce sont, au total, 26 cellules commerciales qui occupent le bâtiment dont 19 baux commerciaux et 7 autorisations d'occupation du domaine public. Actuellement, 7 cellules sont vides.

Le programme de réaménagement du CELP, tel qu'il est prévu dans le projet, prévoit de réduire significativement le nombre de petits commerces au profit d'un business center et d'un centre de fitness, tout en gardant un certain nombre d'activités commerciales : pharmacie, bureau de tabac, etc.

Le projet de requalification du CELP entend, en outre, s'orienter dans une démarche de développement durable avec le développement d'un espace logistique urbain (plateforme de stockage de marchandises et de distribution aux commerçants du quartier par des petits porteurs non polluants). L'ensemble des interventions sur l'enveloppe du CELP aura également pour objectif l'amélioration de l'intégration paysagère du bâtiment dans son environnement et l'amélioration du bilan annuel d'exploitation par une réduction des dépenses, notamment des consommations énergétiques, et une augmentation des recettes, par une meilleure valorisation des espaces commerciaux.

La Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, en charge de la coordination des études du projet du PEM Perrache, doit engager une étude visant à définir à la fois une stratégie d'occupation et de commercialisation des cellules commerciales, mais également un accompagnement des locataires en place dans la période qui précédera les travaux et les transferts à venir.

A cet effet, la SPL Lyon Confluence doit désigner un prestataire spécialisé dans la gestion des questions commerciales, notamment, sous l'aspect recherche de solutions innovantes et d'accompagnement des commerçants en place.

La SPL aura en charge d'accompagner les commerçants tout au long de la concertation sur le projet PEM Perrache, de détecter les risques de fermeture, d'accompagner les commerçants dans l'étude des propositions de relocalisation qui leur seront soumises.

Par ailleurs, la SPL et son prestataire devront faire des propositions d'implantation dans les locaux vacants existants mais aussi en cas de nouvelle vacance de cellules. Ces propositions ne devront pas obérer le bon déroulement du projet de restructuration du PEM Perrache et devront contribuer à l'animation du CELP. Le prestataire devra faire des propositions recouvrant la faisabilité juridique et financière.

Le montant de l'opération est de 120 000 € TTC. Elle nécessite l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation d'une étude d'occupation des commerces et des actions d'accompagnement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 120 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 96 000 € TTC en dépenses en 2016 ; 24 000 € TTC en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P08O2905.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 057 500 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.